



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-12012

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-12-10-002 - BADL Arrêté Commission départementale de présence postale territoriale. (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-12-10-002

BADL Arrêté Commission départementale de présence
postale territoriale.

ARRÊTÉ Commission départementale de présence postale territoriale
La préfète d'Indre-et-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
 - VU la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales ;
 - VU le décret n° 2006-1239 du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de la Poste à l'aménagement du territoire ;
 - VU le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale et notamment au fonds postal national de péréquation territoriale ;
 - VU l'arrêté du 26 décembre 2017 portant composition de la commission départementale de présence postale,
 - VU le contrat de présence postale territoriale 2020-2022 signé le 20 janvier 2020 ;
 - VU la désignation d'élus établie par l'association des maires le 20 novembre 2020 ;
 - VU le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental, en date du 6 octobre 2020, relatif à la désignation par le Conseil Départemental dans la séance du 25 septembre 2020 de ses représentants ;
- CONSIDÉRANT que le mandat des conseillers municipaux désignés pour trois ans le 26 décembre 2017 est arrivé à échéance ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : La Commission départementale de présence postale territoriale constituée par arrêté du 26 décembre 2017 modifié est composée comme suit :

A – Elus

Communes de moins de 2 000 habitants :

- M. Bernard GAULTIER, Président de l'Association des Maires Ruraux
et Maire de Perrusson- titulaire
- M. François LALOT, Maire de Chançay - suppléant

Communes de plus de 2 000 habitants :

- M. Gilles THIBAUT – Maire de Chouzé-sur-Loire- titulaire
- M. Jacques BRAULT- Adjoint au Maire de St Martin le Beau -suppléant

Groupements de communes

- Mme Stéphanie RIOCREUX, 1ère Vice Présidente de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire - titulaire
- M. Maurice LESOURD , Conseiller communautaire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire – suppléant

Zones urbaines sensibles

- M. Florent PETIT, Adjoint au Maire de Tours - titulaire
- M. Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise – suppléant

Conseillers Régionaux :

- M. Charles GIRARDIN - titulaire
- Mme Sabrina HAMADI – suppléante
- Mme Cathy MUNSCH-MASSET – titulaire
- Mme Isabelle GAUDRON – suppléante

Conseillers Départementaux :

- Mme Nadège ARNAULT, 1^{ère} Vice Présidente au Conseil Départemental
et Maire de Theneuil - titulaire

- Mme Barbara DARNET-MALAQUIN - titulaire

B – Représentant de la Poste

- Mme la Déléguée Territoriale aux relations territoriales du groupe La Poste en Indre et Loire

C – Représentant de l'État

- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Loches.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture et Madame la Déléguée Territoriale aux relations territoriales du groupe la Poste sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de présence postale territoriale.

Fait à Tours, le 10 décembre 2020 Pour la Préfète et par délégation, La Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER